



## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC**

**PRENEZ AVIS** qu'une demande de dérogation mineure (2025-09-0018) a été déposée par les propriétaires du 15 rue des Pionniers, lot 5 076 804. La demande vise à régulariser les dimensions et l'emplacement des cases de stationnement pour le projet de bâtiment multi-logements, en contravention avec l'article 9.1 du Règlement de zonage 2012-URB-02. Plus spécifiquement, les dérogations consistent en :

- Une aire de stationnement implantée à moins de 2,0 m de la ligne arrière de lot (norme = 2,0 m);
- Une largeur d'allée de stationnement variant entre 6,60 m et 6,00 m (norme = 7,0 m);
- Des cases de stationnement de 5,5 m de profondeur (norme = 6,1 m).

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 17 novembre 2025 à 19 h.

**DONNÉ A STANSTEAD, ce 3 novembre 2025.**

**Hughes Ménard, directeur général**